



L'impératif humanitaire

Les nouvelles réalités du système international naissant font entrevoir un type de conflits qui épouse parfois les axes ethniques, religieux ou tribaux et qui aura d'importantes répercussions d'ordre humanitaire partout dans le monde. Deux anciens hauts fonctionnaires expérimentés de l'ONU, nommément Erskine Childers et sir Brian Urquhart, ont employé l'expression « urgence humaine perpétuelle⁴ » pour décrire le phénomène, et ils en ont cerné les facteurs de causalité suivants :

La stagnation économique, l'extrême pauvreté, la surpopulation, la dégradation de l'environnement, le recours à la force militaire, et les violations des droits de la personne sont autant de facteurs qui déclencheront probablement des crises humanitaires dans l'avenir⁵.

Ces fléaux continueront de capter l'attention des médias et d'exciter la conscience d'une grande partie du monde. Certains estiment que la multiplication des désastres finira par abrutir les pays donateurs et par les rendre apathiques et indifférents; des segments de la population deviendraient alors plus réticents à acquiescer aux demandes d'aide humanitaire. Les faits récents n'ont cependant pas confirmé ce pronostic. C'est plutôt le contraire qui s'est produit au cours des dernières années. Devant les images éloquentes des tragédies internationales, on a exigé avec plus de vigueur de l'appareil international qu'il accroisse sensiblement ses efforts pour répondre aux besoins d'ordre humanitaire.

Dans bien des cas, il faut réagir rapidement aux crises. Le dossier rwandais en dit long sur la question. Divers signes annonçaient une crise imminente, mais on a attendu que celle-ci éclate avant de faire quoi que ce soit. L'accord de paix d'Arusha, fondement de l'opération de maintien de la paix, a été signé en août 1993, mais le Conseil de sécurité a mis deux mois à autoriser la constitution de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Le déploiement des troupes a eu lieu des mois après avoir été officiellement promis. Le plan opérationnel parlait de 4 500 militaires, mais seulement 2 600 ont été envoyés sur place. Seul le contingent belge est arrivé pleinement équipé, et encore, il s'est retiré avant la fin de l'opération; les autres contingents n'étaient que partiellement équipés, ou n'avaient carrément aucun matériel.

En dépit de ces carences importantes, la MINUAR s'est malgré tout efforcée de remplir son mandat le mieux possible. Tragiquement, la situation a vite dégénéré en une guerre civile généralisée à caractère ethnique.

Le massacre s'est déclenché en avril 1994. En juin 1994, le Conseil de sécurité a approuvé un nouveau mandat pour l'opération rwandaise et le déploiement de 5 500 militaires. Deux mois plus tard, seulement 2 500 d'entre eux avaient été fournis à l'ONU. Le commandant de la MINUAR, le major général Roméo Dallaire, a déclaré ce qui suit :

Au Rwanda, l'inaction de la collectivité internationale [...] a contribué à convaincre les extrémistes hutus qu'ils pouvaient perpétrer leur génocide [...] la MINUAR aurait pu sauver des centaines de milliers de vies humaines. À preuve, avec les 450 soldats placés sous mon commandement dans l'interim, nous avons sauvé et protégé plus de 25 000 personnes et en avons déplacé des dizaines de milliers d'autres entre les lignes de contact. Une force de 5 000 membres déployée

Ce qu'il importe essentiellement de retenir de la catastrophe rwandaise, c'est que des mesures modestes mais prises à temps peuvent faire toute la différence entre une situation stable ou contenue, et un désastre humanitaire d'une envergure incommensurable
